

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Vu la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire
Vu la loi n°2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire (dans sa version modifiée par les lois du 5 août et 11 septembre 2021)
Vu la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire
Vu l'approbation par le Comité Syndical des conditions techniques d'organisation du Comité Syndical à distance et de l'organisation des débats et des scrutins.

L'an deux-mille-vingt-deux, le lundi 28 mars à 18h00, le Comité Syndical du Parc naturel régional des Landes de Gascogne s'est réuni à MIOS (33) et en visioconférence conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de **M. DEDIEU Vincent**.

Date de la convocation : 22 mars 2022

Étaient Présents en présentiel : **M. DEDIEU Vincent** portant pouvoirs de Mme WEBER Sophie et de M. DELUGA François, **M. BACHÉ Alain**, **M. BAUDE Vital**, **M. DUFAY Michel**, **M. SORE Serge** portant pouvoirs de M. BOUFFIN Yann et de M. SAINTORENS Denis, **M. GILLÉ Hervé**, **Mme VALIORGUE Magali** portant pouvoirs de M. COUTIERE Dominique et de Mme BREQUE Claudie, **M. DUNOGUES Yves**, **M. ICHARD Vincent**, **M. LANUSSE Denis**, **M. PAIN Cédric**.

Étaient Présents en visioconférence : **Mme LE YONDRE Nathalie**, **M. GLEYZE Jean-Luc**, **Mme PIQUEMAL Sophie** portant pouvoirs de Mme LARRUE Marie et de M. DECLERCQ Cyrille, **Mme BEAUMONT Patricia**, **Mme LONGUET Anne Sophie**, **M. MARTINEZ Manuel**, **M. SARTRE Philippe**, **M. TULARS Bernard**, **Mme ARDOUIN Aimée** portant pouvoir de M. LASSALLE Jean-Claude, **Mme MARIE Lucie**, **Mme MESPLES Olga**, **Mme TAPIN Maylis**, **Mme TOSTAIN Emmanuelle** portant pouvoir de M. FORET Thierry.

Absents excusés (pouvoirs) : **Mme WEBER Sophie** ayant donné pouvoir à M. DEDIEU Vincent, **Mme LARRUE Marie** ayant donné pouvoir à Mme PIQUEMAL Sophie, **M. COUTIERE Dominique** ayant donné pouvoir à Mme VALIORGUE Magali, **Mme BREQUE Claudie** ayant donné pouvoir à Mme VALIORGUE Magali, **M. BOUFFIN Yann** ayant donné pouvoir à M. SORE Serge, **M. DELUGA François** ayant donné pouvoir à M. DEDIEU Vincent, **M. FORET Thierry** ayant donné pouvoir à Mme TOSTAIN Emmanuelle, **M. LASSALLE Jean-Claude** ayant donné pouvoir à Mme ARDOUIN Aimée, **M. DECLERCQ Cyrille** ayant donné pouvoir à Mme PIQUEMAL Sophie, **M. SAINTORENS Denis** ayant donné pouvoir à M. SORE Serge.

Absents : M. LAGRAVE Renaud (excusé), M. TAUZIN Arnaud (excusé), M. CARRERE Paul (excusé), M. PAPADATO Patrick (excusé), M. BLANC SIMON Jean-Luc (excusé), Mme DESMOULIN Karine (excusée), M. DURRIEU Michel.

EDUCATION ENVIRONNEMENT ET ACTION CULTURELLE

Attribution subventions d'éducation environnement – d'éducation artistique.

Dans le cadre de son travail d'accompagnement des projets éducatifs, le Parc est opérateur culturel de la DRAC Nouvelle Aquitaine pour coordonner des projets sur son territoire qui bénéficient d'un financement complémentaire de la DRAC Nouvelle Aquitaine, à celui du PNR. C'est pour cette raison qu'une subvention de la DRAC Nouvelle Aquitaine est attribuée au PNRLG sur les projets artistiques et culturels dans les écoles et sur le territoire du Parc pour l'année 2021-2022.

La subvention de 20500 € de la DRAC se décomposant comme suit pour les projets EAC :

- 9300 € pour les projets d'éducation artistique et culturelle avec les établissements scolaires sur le territoire de la communauté de communes Cœur Haute Lande.
- 11200 € pour les projets EAC sur le territoire 33 du PNR.

Ce financement DRAC Nouvelle Aquitaine et PNR sera affecté aux projets ci-dessous, en complément de l'aide financière du PNR dans le cadre de la convention triennale avec la Région – Départements.

Proposition d'attribution des subventions éducation pour les établissements scolaires – structures jeunesse du Parc naturel régional des Landes de Gascogne et artistes associés.

Intitulé de la manifestation	Territoire – communes concernées	Proposition d'achat de prestations artistiques sur le budget du pole EE	Participation / Aide à l'artiste dans le cadre de la subvention de la DRAC Nouvelle Aquitaine. (proposition d'artiste à confirmer si besoin)
La valise aux histoires	Ecoles de Mios – Saint Symphorien – Audenge	200 € / Marina Bellefaye	2000 € Marina Bellefaye
Enfants d'avant	Sen - Vert - Giscos - Salles - Audenge - Le Lanote - Salles	1800 € / Pauline Lairat	
Libérez la vie sur terre / série graphique animée	Centre de loisirs 33		1200 € Benoit Zebra
« Pollen et Planton » / dans le cadre du festival Bazar des mômes	Ecoles de Lillet – Mios		1200 € Cie Carré Vivant
Un hiver avec les Oiseaux bernaches	Ecoles du Teich	425 € Sophie Bataille	1400 € Sophie Bataille
Et adore que cantam	Ecole de Lugos		400 € Cie du Parler noir
Un travail de fourmis	Ecole de Lugos - Ecole de Pissos	1700 € La boîte à fourmis	1000 € Cie Thomas Vionneau
A l'abri de nos rêves	Ecole de Salles		1500 € Cie Branca

PARC NATUREL REGIONAL DES LANDES DE GASCOGNE
COMITE SYNDICAL **Séance du 28 mars 2022**
A MIOS (33) et en visioconférence **Délibération n°2022-71**

La tête dans les étoiles	Ecoles de Salles – le Teich	5874 € à Instants Sciences	1500 € Benoit Zebra
Les chauves-souris sont nos amies	Centre de loisirs 33 et école à confirmer		2000 € Pauline Lairat
Graine de rivière sauvage	Centre de loisirs 40		700 € dessinateur à confirmer
Land art à Moustey / stage ACM	ACM com de com		1100 € artiste a confirmer
« la tête dans les étoiles »	Ecoles de le Sen – Pissos - collège de Labrit		1000 € / Benoit Zebra
Un hiver avec la grue	Collège de Labrit		1000 € / Marina Bellefaye
Un sentier pédagogique comme espace de valorisation	Ecole de Pissos / l'ensemble des classes 6	1000 € Manu Obry	3000 € Mier / Olivier Louloum – Manu Obry – Sophie Bataille
Nos Cabanes / cie Homme Debout	Jeunes de la com de com Cœur haute Landes		1500 € Cie Homme debout
Escapades forestières	8 classes : Barps Louchats – Lanton – Sagnac	2000 € Cie Rouge Eléa 250 € Mier	
Médiation artistique des parcours d'œuvres	Territoire PNR (25 classes)	0€	10 000 € pour l'association Forêt d'art contemporain de la Drac pour l'action de médiation scolaire réalisée sur le territoire.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical DECIDE à l'unanimité :

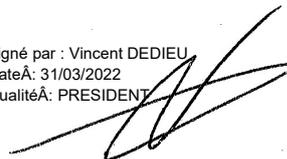
- **DE VALIDER** ces projets et l'attribution de ces subventions
- **D'AUTORISER le Président** à signer les actes et documents afférents.

PARC NATUREL REGIONAL DES LANDES DE GASCOGNE
COMITE SYNDICAL
A MIOS (33) et en visioconférence

Séance du 28 mars 2022
Délibération n°2022-71

Fait pour valoir ce que de droit,
à Belin-Béliet, le 30 mars 2022

Signé par : Vincent DEDIEU
DateÀ: 31/03/2022
QualitéÀ: PRESIDENT



Vincent DEDIEU

Président du Syndicat Mixte